

# proforma

[www.jeunebarreaudequebec.ca](http://www.jeunebarreaudequebec.ca)



## Le CA du Jeune Barreau de Québec 2010 -2011



Mot du président  
**p. 4**



Mot de la bâtonnière  
**p. 5**



Projet Justice au Burkina Faso  
**p. 7**

Adresse de retour : Barreau de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, RC-21, Québec (Qc) G1K 8K6

ENVOI DE PUBLICATION / Port payé à Québec convention no 40033674

LES IMPRESSIONS  
**GAUVIN & HARBOUR** INC.  
IMPRESSION COMMERCIALE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

La qualité du produit fini et le respect des délais fixés sont importants pour vous.  
**Pour nous, ils sont une priorité.**

**Imprimeur** de votre bulletin Proforma...

**Et de tous vos projets.**

Téléphone : (418) 872-6003

Télécopieur : (418) 872-0259

[gauvin.harbour@qc.aira.com](mailto:gauvin.harbour@qc.aira.com)

## L'équipe du Proforma

Me Geneviève Verreault-Tremblay  
Me Joanie Proteau  
Me Nicholas Jobidon  
Me Philippa Jabouin

## Conseil d'administration du Jeune Barreau 2010-2011

Me Mathieu  
Leblanc-Gagnon  
*président*

Me Marie-Ève  
Paré  
*1<sup>ère</sup> vice-présidente*

Me Joanie  
Proteau  
*2<sup>e</sup> vice-présidente*

Me Christina  
Bouchard  
*Trésorière*

Me Geneviève  
Verreault-Tremblay  
*Secrétaire*

Me Élise  
Bartlett  
*Secrétaire adjointe*

## Conseillers (ères)

Me Jad-Patrick Barsoum  
Me Patricia Blair  
Me Mathieu Dion  
Me Audrey Gagnon  
Me Andréanne Gobeil  
Me Simon St-Gelais

## Président sortant

Me Sébastien Jobin-Vermette



## Prix Louis-Philippe pigeon

Le prix Louis-Philippe Pigeon vise à reconnaître et à souligner l'accomplissement d'un acte méritoire ou la contribution exceptionnelle d'un membre du Jeune Barreau de Québec, soit par une implication remarquable dans la communauté ou par des actions juridiques, professionnelles ou sociales. Le dossier de présentation doit être reçu au plus tard le 16 juillet 2010. Pour plus d'information voir l'encart joint au présent Proforma ou contacter Me Andréanne Gobeil au (418) 658-9966.

## Tournoi de hockey bottine

Le Tournoi de hockey bottine du Jeune Barreau de Québec en était cette année à sa 22<sup>e</sup> édition. Le JBQ organise, toujours avec un immense plaisir, cette activité qui s'avère être l'une des plus populaires année après année. Dix équipes motivées ont donc croisé le fer à l'aréna Activital de St-Augustin-de-Desmaures le 17 avril dernier. La compétition fut très relevée et certaines équipes ont causé de belles surprises, notamment l'équipe de l'Aide juridique qui s'est inclinée en demi-finale et l'équipe de BCF qui, elle, s'est frayée un chemin jusqu'à la grande finale. C'est toutefois l'équipe de McCarthy Tétrault qui a brillamment remporté les honneurs de ce prestigieux tournoi par la marque de 3 à 0. L'équipe de McCarthy Tétrault constitue un adversaire redoutable et a su cette année venger sa défaite de l'an passé aux mains de Langlois Kronström Desjardins. Merci à toutes les équipes pour leur participation et à l'an prochain!



## Remerciements à nos conférenciers

Les membres du comité de la formation du Jeune Barreau de Québec tiennent à remercier Me Geneviève Cotnam ainsi que les participants à la simulation d'interrogatoire tenue jeudi le 20 mai dernier à l'Université Laval. Cette prestation a été très appréciée en raison de son caractère pratique et dynamique.

Nos remerciements également à Me Kathleen Sauvé et Benoît Ringuette pour leurs précieux conseils prodigués lors de l'activité « Réflexions sur les relations d'affaires entre les avocats et leurs clients. » Cet atelier tenu le 28 mai à l'Hôtel Pur fut fort intéressant et utile pour aiguïser le sens du développement des affaires des jeunes avocats.

Enfin, un grand merci à Me Jean-François Pichette pour la conférence tenue le 2 juin 2010 sur le thème de l'Interrogatoire statutaire. Ce sujet pointu en matière de droit des assurances a connu un franc succès, la qualité de la présentation et le dynamisme du conférencier ayant su intéresser son auditoire.

**Merci aux conférenciers et aux participants!**

## En Une

De gauche à droite :

**1<sup>ère</sup> rangée** : Sandra Boucher Lachance, chargée de projet, Me Élise Bartlett (CSST), Me Joanie Proteau (Michaud Lebel), Me Mathieu Leblanc-Gagnon (Fasken Martineau DuMoulin), Me Audrey Gagnon (Fasken Martineau DuMoulin), Me Marie-Ève Paré (La Financière agricole du Québec), Me Andréanne Gobeil (Tremblay Bois Mignault Lemay), Me Joanie Proteau (Michaud Lebel)

**2<sup>e</sup> rangée** : Me Simon St-Gelais (Quessy Henry St-Hilaire), Me Patricia Blair (Chamberland Gagnon – Justice Québec), Me Christina Bouchard (Brodeur Prémont Lavoie), Me Jad-Patrick Barsoum (Joli-Coeur Lacasse), Me Sébastien Jobin-Vermette (Dussault-Mayrand Avocats – SAAQ), Me Mathieu Dion (Gravel Bernier Vaillancourt)

**Absente de la photo** : Me Geneviève Verreault Tremblay (Ministère de la Justice)

## Une première un voyage-conférences à Boston!

Le Jeune Barreau de Québec n'a pas froid aux yeux, c'est le moins qu'on puisse dire ! Grâce au Comité sur la formation, présidé par Me Nathalie Dubé, le JBQ peut se targuer d'être innovateur, branché et soucieux d'offrir des activités différentes et variées à ses membres.

En effet, de dynamique Comité sur la formation a organisé avec brio un voyage-conférences à Boston !

Le 26, 27 et 28 mars dernier, 21 membres du Barreau de Québec se sont rendus à Boston. Six non-avocats ont également participé à ce voyage. Hébergés au luxueux Liberty Hotel, situé au cœur de Boston, les participants à cette activité ont pu apprécier les charmes de cette ville tout en veillant à remplir l'une de leurs obligations professionnelles. En effet, ceux-ci ont reçu pas moins de 4 heures de formation.

Sur la route vers Boston, Me Dominic Roux, professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université Laval, a prononcé sa conférence intitulée « *L'interprétation du droit de l'emploi applicable au Québec à la lumière du droit international du travail liant le Canada : une voie incontournable ?* ». Puis, le 27 mars, Me Daniel Gardner, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval a captivé l'attention de son auditoire, grâce à sa conférence intitulée « *Le droit des transports et les accidents* : à

chacun son régime. » Le JBQ et le Comité sur la formation souhaitent à nouveau remercier les distingués conférenciers pour leur excellentes conférences, de même que pour leur participation à ce voyage.

Pour Me Nathalie Dubé, ce voyage, lequel était une première pour le Comité, est un succès sur plusieurs plans. Me Dubé n'a eu que des bons commentaires de la part des participants et des conférenciers invités. Rappelant le concept unique et innovateur de ce voyage, Me Dubé salue l'enthousiasme des conférenciers invités. Bien que ce voyage permettait, pour reprendre une expression bien connue, de joindre l'utile à l'agréable, elle précise que les avocats présents n'ont pas manqué de participer aux conférences et que l'horaire fut respecté par tous. Me Dubé souligne également que cette activité, offre à un prix abordable, présentait un excellent rapport qualité/prix !

Vu le succès de cet événement, le JBQ souhaite organiser à nouveau un voyage-conférences et lance un appel à tous. Avocats de la section de Québec, n'hésitez pas à communiquer avec le JBQ afin de leur mentionner vos suggestions et idées !

Surveillez le calendrier des activités du JBQ et nous espérons que vous serez des nôtres lors d'un prochain voyage-conférences !

Le Barreau de Québec est fier d'annoncer que Me Kim Thomassin de l'étude McCarthy Thétrault a remporté le prix Femme de Mérite 2010 dans la catégorie Affaires et Professions.

Ce prix est destiné à une femme d'affaires, gestionnaire, professionnelle ou dirigeante d'entreprise ayant mis en valeur la participation active des femmes dans tous les secteurs de la société. Elle a ouvert de nouvelles portes aux femmes dans le milieu des affaires ou professionnel, grâce à ses réalisations, à son leadership et à son esprit novateur.

Me Kim Thomassin est une chef de file réputée dans un domaine innovateur du droit, le secteur des énergies renouvelables et des infrastructures. Associée du

## Me Kim Thomassin Femme de Mérite

cabinet McCarthy Tétrault, elle est aussi directrice du bureau de Québec et directrice régionale des bureaux de Québec et Montréal. Étant l'une des rares femmes à occuper un tel poste, elle est une source d'inspiration et de motivation pour la génération montante d'avocates. À ce titre, elle veille particulièrement à ce que les avocates de ses bureaux soient représentatives et impliquées dans les dossiers clients. Agente de changement, Me Thomassin innove par ses méthodes de gestion modernes dans un domaine des plus traditionnels. Dotée d'un leadership rassembleur et d'un grand sens de l'organisation, Kim Thomassin démontre que nul défi n'est impossible à relever. Tout en voyageant partout dans le monde et en étant très impliquée auprès d'organismes caritatifs, elle parvient à concilier sa vie professionnelle et sa vie personnelle, devenant un exemple pour bien d'autres femmes.



©William Gobeil, stagiaire chez LKD

©William Gobeil, stagiaire chez LKD

### ASSURANCE MÉDICAMENTS – SOINS DE SANTÉ : PAYEZ MOINS !

Saviez-vous qu'un programme d'assurance médicaments a été développé pour les membres du Barreau de Québec, qu'il est des plus avantageux et des plus compétitifs et que vous pouvez en profiter sans fournir d'exigence médicale?



Pour plus d'information, communiquez avec MédicAssurance inc., courtier du Barreau de Québec, au 418.681.7785 / 1.877.371.1181 ou à [info@medicassurance.ca](mailto:info@medicassurance.ca).



Alors que le printemps recouvre notre belle ville de sa verdure luxuriante et que les terrasses ensoleillées reprennent vie, un nouvel exercice s'amorce au Jeune Barreau de Québec, marqué par le renouvellement de son conseil.

## Revoir un printemps

En effet, le 6 mai dernier, les membres du Jeune Barreau réunis en assemblée générale ont pu connaître la composition de notre nouveau conseil d'administration. Celui-ci comprendra cette année autant de nouveaux conseillers que d'anciens, annonçant ainsi l'avènement d'une équipe solide pouvant combiner les forces respectives de ses recrues et de ses vétérans.

Tout d'abord, notre conseil profitera d'un vent de fraîcheur insufflé par six nouveaux membres porteurs d'une énergie palpable, en l'occurrence **Me Jad-Patrick Barsoum** (Joli-Cœur Lacasse), **Me Élise Bartlett** (CSST), **Me Patricia Blair** (Chamberland Gagnon), **Me Mathieu Dion** (Gravel Bernier Vaillancourt), **Me Audrey Gagnon** (Fasken Martineau) et **Me Simon Saint-Gelais** (Quessy Henry St-Hilaire). Je sais à quel point ces nouveaux conseillers, qui ont pris la noble initiative d'offrir de leur temps au Jeune Barreau, contribueront, chacun à leur façon, à l'épanouissement de notre organisation.

Par ailleurs, nous pourrions miser sur l'expérience de plusieurs membres-clés du conseil sortant. C'est ainsi que **Me Andréanne Gobeil** (Tremblay Bois Migneault Lemay), indispensable par la pertinence de ses interventions au conseil et l'énergie déployée dans tous ses projets, nous gratifiera de sa présence encore cette année. **Me Geneviève Verreault-Tremblay** (Ministère de la Justice), qui s'est si brillamment acquittée de sa mission consistant à redonner nouveau « look » au *Proforma*, reprendra les rênes du journal tout en s'acquittant de ses nouvelles fonctions de Secrétaire du conseil. **Me Christina Bouchard** (Brodeur Prémont Lavoie), co-organisatrice du Noël des enfants et du Cocktail de Noël l'an dernier, veillera avec minutie et sagesse sur les finances du Jeune Barreau en tant que nouvelle Trésorière.

**Me Mathieu Leblanc-Gagnon**

Président du Jeune Barreau de Québec  
jbg@jeunebarreaudequebec.ca



À l'image du nouveau conseil, notre vice-présidence combinera avec harmonie la fougue de la jeunesse et la force de l'expérience en la personne de **Me Joanie Proteau** (Michaud LeBel), deuxième vice-présidente, et de **Me Marie-Ève Paré** (La Financière agricole), première vice-présidente. En dépit de sa jeune expérience au conseil, Me Proteau a su l'an dernier faire un franc succès de la première année d'opération du « *Service de consultation à la Cour du Québec - division des petites créances* ». Elle s'est en outre impliquée activement dans le dossier, fort actuel, du Centre de justice de proximité. Quant à Me Paré, ses réalisations depuis son arrivée au jeune barreau sont si nombreuses qu'il serait harsadeux d'en tenter une énumération. Membre incontournable de notre organisation, s'il en est une, elle incarne avec merveille le dévouement et l'appartenance au Jeune Barreau. Son accession à la vice-présidence constitue ainsi l'aboutissement légitime de tout le temps et toute l'énergie qu'elle a su y consacrer si généreusement au fil des années.

Bien entendu, notre conseil ne saurait être complet sans la présence de notre « éminence grise », notre président sortant **Me Sébastien Jobin-Vermette** (SAAQ). Me Jobin-Vermette, dont l'un des plus beaux legs est sans doute cette évolution accrue vers un Jeune Barreau de Québec « plus rassembleur », se réjouira sans doute de voir sa philosophie perpétrée par le nouveau conseil, inspiré par les valeurs d'ouverture qu'il a su si bien défendre au cours de sa présidence.

Finalement, notre équipe se réjouit de pouvoir compter encore cette année sur le travail assidu de notre employée Sandra Boucher-Lachance dont, après deux ans de fidèles services, nous ne pourrions tout simplement plus nous passer.

En somme, je constate avec grand enthousiasme la formation de cette formidable équipe, avec qui j'aurai le plaisir de collaborer tout au long de l'année, et m'émerveille ainsi, comme d'autres l'ont fait avant moi, de voir un printemps superbe à nouveau fleurir au Jeune Barreau de Québec.

**AU MARQUIS DE BRUMMELL**  
www.marquisbrummell.ca  
659 3<sup>e</sup> Avenue, Limoilou, Québec  
418-529-6897 1-877-529-6897  
Fax : 418-529-8691

**VENTE DE TOGES, CHEMISES ET RABATS**  
(ANCIENNEMENT OFFERT PAR LA MERGERIE JEAN-GUY BOILARD)

**VENTE ET LOCATION DE COMPLETS ET TENUES DE CÉRÉMONIE**  
**ATELIER DE TAILLEUR SUR PLACE**

Le 6 mai 2010 restera à jamais gravé dans ma mémoire. Cette date marque le début de mon bâtonnat. Cette accession est la suite logique de mon implication des 10 dernières années, tant au Jeune Barreau de Québec, qu'au Barreau de Québec et au Barreau du Québec. C'est tout de même avec quelques appréhensions, mais surtout beaucoup d'honneur et d'enthousiasme que je débute ce mandat. Je peux vous assurer que j'accomplirai toutes les tâches qui incombent à cette fonction officielle avec la rigueur et le professionnalisme qui s'imposent, mais surtout, avec le souci de toujours agir dans l'intérêt des membres.

Pour ce faire, j'ai bénéficié d'un excellent mentorat. J'ai eu le privilège de côtoyer au cours de la dernière année, une bâtonnière hors pair, Me Lise Bergeron. Par ses interventions toujours pertinentes, sa curiosité et sa rigueur intellectuelle, sa constante recherche de la meilleure idée, Me Bergeron nous a amenés à pousser plus loin notre réflexion et à toujours adopter la solution optimale. Au nom du Barreau de Québec et en mon personnel, je tiens à la remercier pour tout ce qu'elle a accompli pour le Barreau de Québec.

Telle une épreuve olympique, le bâtonnat implique un travail d'équipe bien coordonné, une continuation des projets amorcés, le tout effectué dans un temps limité.

Le Barreau de Québec, c'est tout d'abord un Conseil composé de douze membres qui acceptent de partager connaissance, expérience et temps au profit de tous. Je tiens à vous les présenter car leur présence est trop souvent passée sous silence. Parmi les conseillers, je peux compter sur la collaboration de, Me Lise Bergeron, Me Mathieu Leblanc-Gagnon, Me Marie-Eve Paré, Me Daniel O'Brien, Me Marie-Claude Rioux, Me Sylvio Normand, Me Hélène Morency, et Me Johanne Carrier. Me Régnald Beaudry agira à titre de secrétaire du Conseil, Me Eric Hardy s'assurera de la bonne gestion de nos finances et celui qui aura le plaisir de me côtoyer à tout instant et me remplacer dans certaines de mes fonc-

## Retour à l'essentiel : formation des membres et protection du public!

Me Lu Chan Khuong  
Bâtonnière de Québec  
batonnier@quebec.qc.ca



tions officielles, Me Guy Leblanc. Je les remercie, dès maintenant, d'avoir accepté de m'accompagner dans cette aventure et de relever les défis qui seront les nôtres au cours de la prochaine année. Je souhaite également souligner le départ de deux membres qui ont marqué le Barreau de Québec par leur implication hors du commun. Me Chantal Gosselin (Joli-Coeur Lacasse) et Me Suzanne Gagné (Létourneau Gagné), un grand merci pour toutes ces années et du succès dans vos projets futurs.

Je compte ériger mes priorités autour de l'essence même de notre mission, de notre raison d'être : le public et nos membres.

Madame la bâtonnière sortante nous a souvent entretenus de l'importance de la formation continue. Je compte poursuivre dans la même voie et faire de celle-ci la première priorité de mon mandat. Cette dernière rejoint à la fois le soutien à nos membres dans l'exercice de leur profession, mais aussi la protection du public puisque la formation vise à parfaire les connaissances des avocats.

Nous nous rappellerons que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, tout membre du Barreau doit cumuler 30 heures de formation continue sur une période de deux ans. Le non-respect de cette exigence entraîne la radiation. Vous comprendrez que le défi est de taille pour le Barreau de Québec. Nous devons nous assurer que chacun nos 3 600 membres a accès à une formation de qualité, à proximité et à moindre coût. Me Daniel O'Brien et son Comité sur la formation ont accepté de relever ce défi. Défi que je baptise dorénavant : « **Formation obligatoire : l'an deux** ». Je vous invite à consulter notre site internet ([www.barreau.qc.ca/quebec](http://www.barreau.qc.ca/quebec)) afin de vous informer des nombreuses conférences et formations qui vous sont offertes.

Un deuxième défi : les services à la population. Le Barreau de Québec est l'un des plus actifs sur le thème de l'accès à l'information juridique pour les citoyens. Ainsi, les avocats de notre section, par l'entremise du service de référence, offrent en moyenne 1 600 heures de consultation juridique *pro bono*, par année. Nous verrons à accroître la promotion de ce service qui a intérêt à être davantage connu et utilisé.

De plus, si tout se déroule comme prévu, nous devrions procéder prochainement à l'inauguration du projet-pilote du Centre de justice de proximité. Nous croyons que le dit centre facilitera l'accès à la justice en démystifiant notre système judiciaire.

Le Barreau de Québec doit occuper une place plus importante et jouer un rôle plus actif au sein de sa communauté. Il doit être plus présent et contribuer au rayonnement de ses membres. Nous disposons de ressources qualifiées qui peuvent être bénéfiques pour l'ensemble de la population et nous devons nous questionner quant à l'utilisation qui pourra en être faite pour une meilleure accessibilité à la justice. Je suis nostalgique

Suite P. 10 →

# Qu'est-ce que le Jeune Barreau de Québec?



Par  
Me Joanie Proteau

**Vous êtes nombreux à vous demander qu'est-ce que le Jeune Barreau de Québec («JBQ»). Cette dynamique association est très présente au sein de la section de Québec.**

## Le Jeune Barreau en bref

Regroupant tous les avocats et avocates de dix années et moins de pratique des districts judiciaires de Québec, Beauce et Montmagny, le JBQ compte aujourd'hui plus de 1 000 membres.

Selon ses lettres patentes, lesquelles seront modifiées au cours de l'exercice 2010-2011, le JBQ a comme objectif :

- d'unir en association les jeunes avocats du Barreau de Québec pour améliorer les conditions d'exercice de leur profession;
- d'encourager chez ses membres et dans le Barreau en général l'étude et le perfectionnement des connaissances juridiques;
- de s'associer à des corporations, sociétés ou associations qui tendent à des fins analogues ou connexes;
- de promouvoir au sein de la communauté juridique de la grande région de Québec, et dans la société en général, les valeurs communes de ses membres, par des actions, projets et autres interventions.

## Rôle et présence du JBQ

Le Jeune Barreau de Québec est une association à but non lucratif qui œuvre dans l'intérêt de ses membres depuis près de 100 ans. Fondé en 1914, le JBQ a non seulement une longue histoire, mais ses membres ont de tout temps marqué la vitalité de la communauté juridique et cela au-delà de leur section locale.

Afin d'assurer une saine communication entre le JBQ, le Barreau de Québec et l'ensemble des avocats de la section de Québec, le JBQ publie 5 fois par année le journal Proforma. L'équipe du Proforma, constituée de 4 avocats membres du JBQ,

s'assure de fournir un journal permettant à tous les avocats d'être informés des diverses activités, formations ou actualités pertinentes à la vie professionnelle au sein de la section. Le JBQ dispose également d'un site Internet, mis à jour régulièrement, renfermant une foule d'informations pertinentes : formations, activités, actualités et informations.

Afin de répondre aux besoins des jeunes avocats, le JBQ offre des formations diverses et variées. Les avocats membres de la section peuvent compter sur le Comité de la formation continue, lequel est dynamique, créatif, et soucieux d'offrir aux avocats des formations accessibles, pertinentes, variées et au meilleur coût possible. Grâce à ce comité, le JBQ a offert, entre septembre 2009 et mars 2010, neuf conférences pour un total de quinze heures de formation.

En mars 2009, le projet « *Service de consultations à la Cour du Québec – division des petites créances* » a vu le jour. Ce service permet aux parties appelées à comparaître devant la Cour du Québec, division des petites créances (dans le district de Québec) de rencontrer gratuitement un avocat pour une consultation en vue de les aider à se préparer à cette audition devant le tribunal. Grâce à la participation de plus de quinze avocats bénévoles, des centaines de justiciables ont été rencontrés. Le JBQ est fier de ce projet, lequel s'inscrit dans la volonté des acteurs du milieu juridique de rendre la justice plus accessible.

Le JBQ se doit d'être attentif aux modifications des lois actuelles, à l'entrée en vigueur de lois nouvelles, à la réglementation et aux directives qui ont une incidence sur la pratique des jeunes avocats du Barreau de Québec. Afin de répondre à ces besoins, de jeunes avocats ont formé le Comité des affaires publiques. En tout temps, les membres du JBQ peuvent s'adresser à ce comité pour lui faire part de ses impressions et commentaires sur la pratique du droit au sein de la section de Québec.

## De nombreuses activités

Le JBQ participe activement à la vitalité de la communauté juridique. Chaque année, le JBQ, grâce à l'effort de plusieurs de ses membres, organise des activités couronnées de succès : Cocktail de Noël, tournoi de hockey-bottine, tournoi de balle molle. D'autres activités sont également offertes et organisées par le JBQ, notamment le Concours oratoire, le tournoi de soccer, des 5@7 et le Noël des enfants.

## Le rôle du JBQ sur la scène nationale et internationale

Il est maintenant de tradition qu'un membre du conseil du JBQ siège aux réunions de nombreuses instances, dont le Conseil général du Barreau du Québec, le Conseil du Barreau de Québec, le Comité des jeunes avocats et avocates du Barreau du Québec et la Table de concertation des jeunes avocats du Barreau du Québec.

Le JBQ, lors de ces diverses réunions, s'affaire à défendre les intérêts des jeunes avocats. À ce chapitre, le JBQ n'hésite pas à faire entendre sa voix sur des sujets tels que la formation continue, la cotisation annuelle pour les avocats suspendant l'exercice de la profession pour des raisons d'études supérieures, l'accès à l'emploi, et autres sujets susceptibles d'influencer la vie professionnelle des jeunes avocats.

Le JBQ s'efforce également de maintenir des liens avec les représentants des jeunes avocats partout au Québec, notamment auprès de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) et l'Association des Jeunes Barreaux du Québec (AJBQ). Finalement, le JBQ entretient depuis de nombreuses années des relations avec des confrères et consœurs de l'étranger.

Le Jeune Barreau de Québec tient à remercier l'effort de nombreux avocats bénévoles, qui, grâce à leurs efforts, participent à la vitalité de la communauté juridique. Le JBQ remercie également ses partenaires privilégiés : le Barreau de Québec, la Société Québécoise d'information juridique «SOQUII» et les Éditions Yvon Blais.

# Projet Justice au Burkina Faso

Par  
**Josianne Pusterla, M.B.A.**,  
Conseillère en développement  
international, GENIVAR.

## Des organisations de la société civile et les services de quatre ministères se mobilisent autour des questions de violences conjugales

Depuis maintenant quatre ans, Genivar, le Jeune Barreau de Québec, le RECIF/ONG ainsi que plusieurs partenaires institutionnels et organisations de la société civile unissent leurs forces afin de renforcer le réseau d'intervenants impliqués dans la lutte contre les violences conjugales au Burkina Faso. Quatre ans de recherche-action ont favorisé la collaboration et la concertation entre différentes structures dans une démarche d'action collective et participative.

Le projet « Justice et communication sociale en faveur des femmes au Burkina Faso », financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a débuté en février 2006 et s'est implanté dans quatre régions du Burkina Faso : Fada à l'Est, Gaoua au Sud-Ouest, Ouagadougou au Centre et Kaya au Centre-Nord. Depuis 2006, un Groupe de travail<sup>1</sup>, formé de dix organisations de la société civile et de quatre ministères, ont pu expérimenter de nouvelles approches en matière de violence en contexte conjugal.

Durant la première phase, le projet a permis la réalisation d'une série de recherches qui ont contribué à mieux circonscrire et

à mieux définir la problématique de l'amélioration des services offerts aux victimes de violence en contexte conjugal. L'enquête réalisée auprès d'intervenants judiciaires, non judiciaires et d'un groupe de femmes et d'hommes victimes de ces violences nous a permis de constater l'ampleur du phénomène de violence en contexte conjugal et la nécessaire complémentarité entre les différents services offerts aux victimes. C'est à la suite de cette enquête que la mise en place de cadres régionaux de concertation est devenue un outil précieux pour améliorer la résolution et le suivi des cas.

La mise en place des Cadres régionaux de concertation (CRC) a demandé un réel effort de structuration et de formalisation. Des plans d'actions ont été élaborés par les différents Cadres régionaux de concertation et l'énergie investie pendant les six premiers mois d'activité par ces derniers a permis de mieux définir la façon de s'engager dans des actions concertées. Les membres des Cadres régionaux de concertation ont été en mesure de clarifier les objectifs et les enjeux liés à cette nouvelle façon de fonctionner et d'identifier les avantages d'un tel mécanisme de concertation en regard de résultats concrets dans l'amélioration des services offerts aux victimes de violations de leurs droits en contexte conjugal.

Fort de son succès, le Projet Justice a pu obtenir une prolongation d'une année et c'est ainsi qu'une transposition en actions concrètes des compétences et connaissances acquises par les différents intervenants durant les deux premières années du projet ont été investies dans des initiatives de sensibilisation des femmes et des hommes, soit par des causeries dans leurs localités ou à travers des émissions de radio en langues locales.



©GENIVAR



©GENIVAR



©GENIVAR



**Nos professionnels** rendent des avis objectifs lors de la détermination de préjudices financiers dans les situations suivantes :

- bris de contrat
- fautes à la suite d'une négligence
- conflits entre actionnaires
- expropriations
- achat/vente d'entreprises
- réclamations d'assurance
- irrégularités financières
- dommages corporels
- évaluation d'entreprises
- litiges généraux

### Notre équipe

regroupe des experts en :

- juricomptabilité
- évaluation d'entreprises
- actuariat
- plusieurs autres sphères d'activité

LL Nos gens font la différence TT

**Christian Côté, CA, EEE**  
418 653-4455, poste 570

**Daniel Gagné, FSA, FICA**  
418 653-4455, poste 436

MALLETTE

## Les moments forts du Projet Justice

Au cours de la dernière année, l'idée de former des intervenants communautaires sur la thématique des violences conjugales a été une mesure d'intervention cohérente avec les besoins et les priorités de la population à la base. C'est près d'une centaine d'intervenants issus des organisations partenaires ou des comités villageois de développement qui ont animé ces causeries éducatives dans quinze communes de Gaoua, quatorze villages de Fada et quatre arrondissements de Ouagadougou<sup>2</sup>. De plus, les Cadres régionaux de concertation ont réalisé plusieurs émissions de radio en langues locales dans leur région respective.



Six organisations membres du RECIF et de la CBDF<sup>3</sup> ont également réalisé des activités de communication telles des causeries, théâtre-forum, projection de films sur la violence, émissions de radio et club d'écoute. En tenant compte des activités réalisées par les Cadres régionaux de concertation, les activités de communication ont été déployées dans huit régions du Burkina Faso<sup>4</sup>.

Les moyens de communication utilisés dans le cadre du projet sont efficaces. Le fait de s'adresser tant aux hommes qu'aux femmes a permis à tous de se reconnaître et de se mobiliser. Que ce soit par le biais de la radio ou par la tenue de causeries, les messages véhiculés ne se sont pas limités à une seule transmission d'information. Au contraire, les activités ont permis aux auditeurs et aux participants de prendre connaissance du phénomène de la violence, d'assimiler la nature de leurs droits et d'interagir sur la question tout en prenant conscience que l'accès à des services pour la résolution des cas est réel et à leur portée.

L'enquête réalisée en 2008 avait démontré que souvent, les victimes connaissaient leurs droits, mais qu'elles étaient laissées à elles-mêmes. Ainsi, les intervenants du milieu ont tenu à informer les communautés des services existants et à les accompagner dans leur démarche de résolution de conflits conjugaux. La participation d'un grand nombre d'intervenants issus tant de la société civile que des structures déconcentrées des ministères tels que le MPF, le MASSN et le ministère de la Justice a favorisé le suivi des cas. De plus, dans certaines régions, des chefs coutumiers et religieux ont été associés et formés sur les questions de droit.

### La concertation : une formule gagnante

La concertation est réellement au cœur du Projet Justice et les résultats du projet confirment que la collaboration intersectorielle permet d'acquérir des connaissances, de se conscientiser, de renforcer son potentiel d'intervention et de le transformer dans une perspective d'amélioration de la prise en charge des victimes.

Les Cadres de concertation regroupent des membres diversifiés et représentatifs des divers intérêts et sous-groupes de la communauté. La concertation a permis à ces membres impliqués de s'informer mutuellement, d'harmoniser leurs approches, d'éviter la duplication des actions sur le terrain et d'améliorer ainsi l'efficacité. Elle a également permis d'améliorer la confiance entre les services de l'État et les organisations de la société civile.

Sans contredit, le projet Justice a eu un effet positif sur la façon de concevoir le rôle et la place des autres intervenants sur un territoire donné et a permis le regroupement d'acteurs du milieu dans un mécanisme qui a favorisé la mobilisation d'une pluralité de savoir et de savoir-faire. Les membres des cadres de concertation mentionnent que le projet leur a permis d'apprendre à se connaître, d'intensifier leur collaboration et de favoriser la résolution des cas par une meilleure procédure de référence.

L'instauration d'un bon partenariat entre les services techniques déconcentrés, les ONG, les associations, les structures locales de communication (radios, presse écrite), les comités villageois de développement (CVD) doit se poursuivre afin de préserver et soutenir la durabilité des acquis du projet pour le bien-être des citoyens et surtout, des victimes de violence en contexte conjugal.



### Une contribution d'importance du Jeune Barreau de Québec

En quatre ans de mission, la richesse des échanges culturels a marqué positivement chaque membre impliqué du Jeune Barreau de Québec. Chacun dira que les burkinabés sont accueillants, enjoués, généreux de leur temps et serviables. Les femmes sont des travailleuses acharnées malgré les conditions de vie précaires.

Lors d'un passage de l'équipe dans la ville de Léo en février 2010, le conseiller municipal a sollicité notre appui pour la réhabilitation du forage de Hamdalaye / Boura ; source unique d'eau potable pour cinq villages. La communauté s'était déjà mobilisée et les villageois avaient pu recueillir 1 000 \$ pour remettre la pompe en état de marche. Il manquait encore 3 000 \$ pour que la réhabilitation se concrétise.

Une contribution personnelle des membres du Jeune Barreau de Québec, une levée de fonds auprès de leur entourage ainsi qu'une contribution du gouvernement du Québec, auront permis d'amasser la somme de 3 650 \$.



Une mission canadienne au Burkina Faso s'est déroulée du 15 avril au 9 mai 2010 et a permis la distribution des sommes amassées.

Un montant de 3 000 \$ a été remis à la Présidente du regroupement des femmes de Hamdalaye/Boura pour la réfection de leur puits. La réhabilitation du puits permettra aux femmes des villages de Boura (1000 habitants), Ti (distance 5 km et population estimée à 1000 habitants), Loum (4 km et 850 habitants), Bouty (7 km et 957 habitants) et Bourkom (6 km et 1062 habitants) de s'approvisionner en eau potable.

Une visite à Potiamanga dans la région de Fada a permis d'encourager la troupe de théâtre locale qui poursuit ses représentations sur la thématique de la violence conjugale. C'est à la suite des causeries effectuées dans leur village que la troupe s'est formée. En novembre 2009, lors d'une causerie, les échanges avec les hommes sur les raisons qui les poussent à frapper leurs femmes avaient secoué la mission canadienne. L'équipe avait quitté les villageois sur un défi, celui de ne pas utiliser la violence (du moins physique) en cas de discorde conjugale. Ce défi concernait deux hommes plus précisément et ces deux hommes ont eux-mêmes initié l'idée de la représentation théâtrale. Lors de notre passage en janvier, nous avons eu l'immense plaisir d'assister à leur première. Une somme de 100 \$ été remise à cette troupe afin qu'ils poursuivent les représentations dans les villages avoisinants. La coordinatrice du Cadre de concertation de Fada sera invitée aux représentations pour assurer le suivi.



Finalement, une somme de 550 \$ a été remise au WILDAF, une organisation non gouvernementale burkinabé de droits des femmes. Me Liliane Dakoré y fait du pro bono deux fois par semaine pour les cas de femmes victimes de violence. Elle offre son expertise à des femmes dans le besoin et elle nous mentionnait que, chaque fois, elle a le cœur déchiré devant la misère dans laquelle vivent ces femmes. Actuellement, le WILDAF ne dispose pas de fonds pour offrir un peu de soutien à ces femmes qui se déplacent souvent de très loin pour chercher du secours. La somme versée servira de petite caisse pour dépanner les femmes qui cherchent conseil.

Genivar et le RECIF/ONG tiennent à remercier les membres du Jeune Barreau de Québec pour leur engagement déterminant dans le projet et leur passion qui ont permis la réalisation d'activités porteuses à un groupe d'individus dans le besoin.



<sup>1</sup> ABESF, CBDF, AFJB, MBDHP, GVBD, WILDAF, COAFEB, APAC, MMF, ministère de la Justice, MASNN, MPDH, MPF, RECIF

<sup>2</sup> Gaoua : Dissin, Guéguéré, Koper, Iolonoro, Bondigui, Dolo, Bouroum Bouroum, Malba, Gbomblora, Périgban, Kampti, Nako, Legmoin, Kpuéré et Boussoukoulou. Fada : villages de Gomore, Komadoungou, Tilonti, Diapangou, Binadeni, Boudougou, Potiamanga, Kouloungou, Ountadeni, Secteur 8, secteur 9, Gnindougou, Matiacoali, Bougui. Ouagadougou : arrondissements de Bogodogo, Boulmiougou, Nongrmassen et Signonghin.

<sup>3</sup> La Coalition Burkinabè pour les Droits de la Femme (CBDF), l'Entraide Féminine Burkinabé (EFB), l'Association pour le développement du Département d'Arbollé (ADDA) l'Association Pengdwende, l'Association Munyu, Christian Relief and Development Organisation (CREDO), L'Action pour la Promotion des Initiatives Locales (APIL).

<sup>4</sup> Le Burkina Faso compte 13 régions.

## Retour à l'essentiel suite

pour l'ensemble de la population et nous devons nous questionner quant à l'utilisation qui pourra en être faite pour une meilleure accessibilité à la justice. Je suis nostalgique lorsque je pense aux années 70 où le Québec a été témoin de la naissance de nombreux projets qui font aujourd'hui partie de notre quotidien. Je pense notamment à la Loi sur l'aide juridique, celle concernant les Petites Créances, la Charte des droits et libertés et la Loi sur la Commission des affaires sociales.

Un troisième défi : les services aux membres. Le Barreau de Québec agrandit ses locaux. Nous avons saisi l'opportunité qui

s'est présentée et avons loué l'espace anciennement occupé par la Caisse populaire. Nous devons déterminer la destination de celui-ci, revoir les services que nous offrons actuellement à nos membres et la pertinence de les accroître.

Autre défi, et non le moindre, les tribunaux administratifs. Ce domaine est en pleine effervescence et plusieurs actions doivent être entreprises dans un souci de protection du public, mais également de représentation de nos membres.

Au-delà de ces priorités, le Barreau de Québec se penchera sur les dossiers qui

lui seront soumis au cours de l'année. Je pense notamment à la Réforme tant attendue du Code de procédure civile, la gouvernance et les différentes propositions de nos dynamiques comités.

Avant de clore mon premier Mot de la bâtonnière, je tiens à remercier mes associés, Mes Marc et Jean Bellemare, pour leur collaboration et leur soutien. Ils ont accepté de prendre la relève dans plusieurs dossiers car le Barreau de Québec occupera une place importante dans mon agenda de la prochaine année.



La passation des pouvoirs à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du 6 mai dernier.

## Conseil du Barreau de Québec 2010-2011



**1<sup>re</sup> rangée :** Me Mathieu Leblanc-Gagnon, président du Jeune Barreau de Québec; Me Marie-Ève Paré, première vice-présidente du Jeune Barreau de Québec; Me Lu Chan Khuong, bâtonnière; Me Lise Bergeron, ancienne bâtonnière; Me Guy Leblanc, premier conseiller.

**2<sup>e</sup> rangée :** Me Johanne Carrier, conseillère; Me Éric Hardy, trésorier; Me Hélène Morency, conseillère; Me Daniel O'Brien, conseiller de la pratique privée; Me Marie-Claude Rioux, conseillère de l'administration publique et parapublique; Me Rénald Beaudry, secrétaire.

**Absent sur la photo :** Me Sylvio Normand, conseiller du corps professoral de la Faculté de droit de l'Université Laval.



Photo par : Reuters/Arben Celi

### ATTEIGNEZ DE NOUVEAUX SOMMETS

Profitez d'un vaste choix de colloques et de formations offert dans votre région

1-800-363-3047 • [www.editionsyvonblais.com](http://www.editionsyvonblais.com)

ÉDITIONS YVON BLAIS



# Formation

## BARREAU DE QUÉBEC - CAIJ

18 juin 2010 • 13 h 15 à 16 h 15

Hôtel Plaza, Québec

« Le nouveau règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats : des impacts sur ma pratique ? »

*Ce nouveau règlement se démarque de l'ancien par la clarté de ses exigences et par une plus grande traçabilité des transactions qui permettent tant à l'inspection professionnelle qu'au Bureau du syndic, lors de ses enquêtes, d'identifier rapidement toute forme de malversation.*

• **Me William Dufort**, directeur du Service de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec

- Activité de formation accréditée par le Barreau
- Durée de 3 heures
- Sans frais

6 juillet 2010 • 12 h à 13 h 30

Palais de justice de Québec (Local RC-14)

« Obligation d'accommodement et la juridiction de la Commission des lésions professionnelles » 2<sup>e</sup> édition

*Me Rancourt, après avoir tracé les paramètres juridiques de l'obligation d'accommodement en milieu de travail, abordera la question de la compétence de la CSST/CLP à statuer sur une demande d'accommodement présentée par un travailleur victime d'une lésion professionnelle. Quelle est l'étendue de l'obligation d'accommodement applicable à la CSST? Qui a compétence, du*

*tribunal d'arbitrage ou de la CSST/CLP pour statuer sur cette demande d'accommodement? Des questions qui ont, en partie, trouvé réponse dans le jugement rendu par la Cour d'appel dans l'Affaire de Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) c. Syndicat de la fonction publique du Québec inc. (SFPQ), 2009 QCCA 329 (D.T.E. 2009T-179).*

• **Me Jocelyn F. Rancourt, Ogilvy Renault**

- Activité de formation accréditée par le Barreau
- Durée de 1,5 heures

Pour plus d'information sur ces activités ou pour vous y inscrire, consulter le [www.barreau.qc.ca/quebec](http://www.barreau.qc.ca/quebec) dans la section « **Calendrier des activités** »

## COMMISSAIRE AU LOBBYISME

19 octobre 2010

« La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying : exercer dans la transparence pour gagner la confiance »

**Formateurs :**

Des juristes du Commissaire au lobbying du Québec

- Formation reconnue par le Barreau du Québec
- Durée de 3 heures
- Tarif : 150 \$

Pour toute information, visitez le :

[www.commissairelobby.qc.ca/formations/6/1](http://www.commissairelobby.qc.ca/formations/6/1).

## Création d'un Écocomité !

Le Jeune Barreau de Québec est heureux de vous annoncer la création de son Écocomité. Répondant à une préoccupation croissante de la part de ses membres, la mise sur pied de ce comité se veut d'abord et avant tout une façon de sensibiliser la

communauté juridique sur les problématiques environnementales et sur les moyens que peuvent prendre les professionnels du droit pour mieux protéger l'environnement.

Consultez notre site Internet pour les développements et activités de ce comité au : [www.jeunebarreaudequebec.ca](http://www.jeunebarreaudequebec.ca)

## Le Jeune Barreau de Québec est là pour vous !

Le site Internet du JBQ regorge d'informations importantes et utiles pour ces membres. Ainsi, nous vous invitons à consulter l'onglet « Activités et services », qui renfermera bientôt une section « **Recherche d'emploi** ».

Jeunes avocats et avocates, consultez régulièrement notre site ! Employeurs, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos offres d'emploi !

Site internet du JBQ : [www.jeunebarreaudequebec.ca](http://www.jeunebarreaudequebec.ca)



**GAGNON SÉNÉCHAL COULOMBE H.N.C.**  
HUISSIERS DE JUSTICE

Depuis  
1966

800, boul. des Capucins,  
Québec (Québec) G1J 3R8  
[www.gschuis.com](http://www.gschuis.com)

Une équipe de 45 personnes à VOTRE service  
Expérience disponible EN TOUT TEMPS  
Service d'URGENCE rapide et efficace

Tél.: 418 648-1717 (24 heures)  
Fax : 418 522-9911  
Sans frais : 1 800 463-6267

# Chronique Financière



Par  
**Alexandra Foisy,**  
LL.B., B.A.

## Acquisition d'une propriété : Dois-je prendre l'assurance hypothécaire offerte par mon institution bancaire?

La saison des déménagements s'amorce; certains d'entre vous venez d'acquérir une propriété, êtes en voie d'en acquérir une, ou vous êtes déjà propriétaire. L'acquisition d'une propriété tel un condo ou une maison représente une étape importante dans votre vie. Il s'agit d'une obligation de taille et la majorité d'entre vous perçoivent la nécessité de la protéger.

Dans la chronique du mois de novembre 2009, j'expliquais les principes de la gestion intégrée en services financiers et l'importance de rencontrer un conseiller spécialisé pour vous guider dans vos démarches financières.

Lors de l'acquisition d'une propriété, le principe de gestion intégrée prend tout son sens et vous comprendrez pourquoi en lisant cette chronique.

Lorsque votre choix s'arrête sur la maison ou le condo de vos rêves, tout déboule. L'offre d'achat doit se faire rapidement, sinon vous risquez de vous faire devancer par un autre acheteur. Puis, l'aspect financier embarque et, sans vraiment le réaliser, vous vous retrouvez avec une maison, un prêt hypothécaire et une assurance hypothécaire. Malheureusement, plusieurs n'ont aucune idée de la protection à laquelle ils ont adhéré, pourquoi? La rapidité des événements, le manque de temps ou d'intérêt? Peut-être, mais le manque d'information sur les assu-

rances hypothécaires en est souvent la cause. Les conseillers hypothécaires ne sont pas des spécialistes en assurance. Ils font leur travail en vous offrant l'hypothèque qui vous convient mais l'assurance devient accessoire.

Soyez prudent car l'assurance hypothécaire est une bonne protection complémentaire que vous ne devriez jamais refuser sans avoir rencontré et fait analyser vos protections personnelles par un conseiller en sécurité financière. Il ne s'agit pas d'une décision à prendre à la légère.

## Qu'est-ce que l'assurance prêt hypothécaire ?

Les institutions bancaires vous offrent l'assurance-prêt hypothécaire afin de se protéger dans l'éventualité où vous seriez incapable de faire face à vos remboursements hypothécaires par cause d'invalidité ou de décès. Leur souci se limite généralement à la garantie de leur créance. Il existe certaines exceptions où les conseillers hypothécaires vont référer d'emblée à des conseillers en sécurité financière le volet « assurance ». Autrement, peu de questions vous sont posées, l'analyse est négligée, vous n'êtes pas les bénéficiaires de cette assurance, donc vous n'avez pas le contrôle.

Par la gestion intégrée, on s'assure de la couverture de tous vos besoins. On minimise le nombre d'assurances pour éviter la multiplication des frais de contrats et la redondance, ce qui vous permet de sauver temps et argent. De plus, vous êtes toujours propriétaire de vos assurances et pouvez désigner votre bénéficiaire qui pourra disposer de l'argent tel que convenu dans votre testament et selon les priorités particulières à sa situation.

## L'assurance hypothécaire est composée de deux parties, la vie et l'invalidité.

L'assurance vie hypothécaire décroît en fonction du solde de votre prêt. La prime d'assurance est généralement calculée sous forme de taux par mille dollars d'assurance et incluse dans le remboursement de votre hypothèque, ce qui vous empêche de voir le coût réel.

L'assurance invalidité hypothécaire, de son côté, vient couvrir votre remboursement hypothécaire pour la période la plus courte entre la durée de votre invalidité et la période déterminée au contrat (les termes de 2 ans sont très fréquents). La prime calculée sous forme de taux ne représente pas une assurance de base puisque l'institution bancaire en est le bénéficiaire.

Il faut comparer et vous assurer d'en avoir pour votre argent. Le fait d'ajuster vos assurances actuelles pourrait devenir la stratégie à adopter lors de l'acquisition d'une propriété. Si vous n'avez pas encore de plan financier, le moment est parfait pour planifier votre avenir financier de façon efficace et ainsi maximiser chaque dollar investi.

N'oubliez jamais que les services de conseiller en sécurité financière sont gratuits et que vous n'avez pas à sentir d'obligation ou que vous perdez le contrôle lorsque qu'on vous parle de votre avenir financier. Le cas échéant, magasinez votre conseiller financier pour trouver quelqu'un en qui vous avez confiance, qui saura bien comprendre vos préoccupations et vous expliquer les étapes que vous devrez franchir pour devenir, et demeurer, prospère.

Visitez notre site internet au [www.dvsf.ca](http://www.dvsf.ca)

Alexandra Foisy  
Conseillère en sécurité financière  
418-622-8060  
afoisy@dvsf.ca

## MERCI

aux partenaires privilégiés du Jeune Barreau de Québec  
Éditions Yvon Blais, SOQUIJ et le Barreau de Québec

## Québec, c'est à ton tour !



Par  
Me Philippa Jabouin

**Le poste de bâtonnier du Québec est décerné, en alternance, à un membre du Barreau de Montréal, à un membre du Barreau de Québec et ensuite un membre du Barreau d'une des régions. Le mandat du vice-président du Barreau est d'un an et la personne qui occupe ce poste accède à celui de bâtonnier l'année suivante.**

Me Louis Masson. Profession : avocat. Poste: vice-président du Barreau du Québec pour l'année 2010-2011 et prochain bâtonnier du Barreau du Québec pour l'année 2011-2012. Il se considère extrêmement chanceux de la carrière qu'il a menée jusqu'à présent. Bien qu'il ne l'ait peut-être pas choisie consciemment, il est convaincu que la profession d'avocat lui sied à merveille, et, qu'au cours de son parcours, les pions se sont placés pour le mener à sa présente candidature comme vice-président et prochain bâtonnier.

C'est à l'Université Laval qu'il s'inscrit et obtient sa licence en droit, non pas avec l'intention de plaider et de travailler dans le domaine, mais plutôt par curiosité intellectuelle. « J'ai voulu étudier le droit car cela faisait partie, selon moi, de la formation générale qu'on devait avoir » confie-t-il. « J'y ai pris goût, principalement pour les cours de droit administratif car ces cours définissent les relations entre l'État et les citoyens ce qui, ajoute-t-il, est fondamental pour une démocratie. »

Cette curiosité se développe en passion et un regard rétrospectif lui confirme qu'il a bien choisi son chemin. Il devient plaideur et professeur de droit administratif. Il peaufine cette affinité qu'il a pour les règles de droit administratif et les recours extraordinaires du code, lesquels font partie de son quotidien. « J'ai été très privilé-

gié de pratiquer dans ce domaine toute ma vie » explique-t-il. « J'ai touché à toutes les facettes du droit et ma carrière m'a donné des expériences professionnelles remarquables. »

En bon avocat, il se souvient encore de son premier procès. « À l'époque, nous avions seulement un enseignement théorique, il n'existait pas la préparation que l'on offre aujourd'hui et mon stress était à son comble. » Ce qui l'avait le plus marqué, c'était la coopération entre la Cour et



l'avocat. Le souvenir qu'il en garde est celui d'un procès au cours duquel le juge avait été très tolérant et compréhensif, ce qui lui avait donné confiance. « Je ne crois pas avoir fait d'erreurs. C'est plutôt un second regard que l'on jette sur un procès terminé.»

Ce second regard, et l'expérience qui en découle, seront pour Me Masson des outils par excellence pour le travail qui l'attend en tant que vice-président du Barreau et prochain bâtonnier. En posant sa candidature, il en a profité pour consulter de nombreux membres du Barreau et représentants des différents domaines de la pratique. Car selon lui, le rôle du vice-président est d'abord d'appuyer le bâton-

nier et de se placer en « mode écoute ». Même si le mandat d'un an et très court, il se dit prêt à affronter les projets qui l'attendent, tels que ceux de réforme, de gouvernance et de changement d'orientation du Barreau.

Les éléments de son programme électoral reflètent les aspects qui le préoccupent le plus. En effet, il y explique comment le Barreau peut répondre aux attentes de la relève et des membres d'expérience, du devoir de participer au débat public, de la formation permanente, des comités « aviseurs », de la gouvernance, et de la génération C.

« Pour moi, ce qui est primordial c'est l'accessibilité de la justice ». Il sait qu'il n'est pas seul à y accorder de l'importance.

« Je vois énormément d'avocates et d'avocats qui s'impliquent bénévolement, qui consacrent beaucoup d'heures à des conseils d'administration ou des organismes à but non lucratif. Souvent ils travaillent dans l'ombre car la confidentialité des services est de mise. » Ainsi, nous pouvons prévoir que lors de son bâtonnat il cherchera à développer toutes les façons pour favoriser cette accessibilité.

Il précise que lors du mandat, « on cherche essentiellement à faire notre marque et mettre en place les valeurs qui nous tiennent à cœur ». Il ne cherche pas à imiter les bâtonniers qui l'ont précédé, mais à s'en inspirer. Alors quels changements voit-il pour le Barreau du Québec après son passage à la tête de l'Ordre ? « Je souhaite que les jeunes et les anciens se disent : voici un homme qui a su nous guider, qui a su préserver les valeurs des anciens et inspirer les jeunes, qui a su véhiculer des valeurs démocratiques. » Pour terminer, il conclut « j'aimerais dire aux membres du Barreau et du public, que je ferai tout en mon possible pour être digne de cette fonction. »

# Avec des aveux la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

**PAMBA**

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau  
Montréal : 514.286.0831 Extérieur : 1 800.74PAMBA [www.barreau.qc.ca/pamba](http://www.barreau.qc.ca/pamba)

# Analyse Pragmatique et fonctionnelle... de la Balle-Molle

Par  
Nicholas Jobidon

**Bien au-delà des capacités athlétiques et du talent inné de chacun des joueurs, le succès d'une équipe de balle-molle repose principalement sur une bonne structure et une bonne compréhension du jeu. L'équipe du Proforma a donc cru bon de démocratiser cette connaissance à l'aide de ce bref exposé des stratégies de balle-molle.**

Lors du tournoi de balle-molle, chaque joueur doit cumuler deux fonctions : une lorsque son équipe est à la défensive (c'est-à-dire, elle tente d'empêcher les coureurs d'atteindre le marbre) et l'autre lorsqu'elle est à l'offensive. Nous étudierons donc chacune de ces fonctions tour à tour.

## À la défensive :

Les positions défensives usuelles du sport sont illustrées au diagramme. Comme le tournoi du Jeune Barreau fonctionne à « balle donnée », le lanceur n'est pas ici une position défensive. Ces positions sont les suivantes :

**1 Receveur :** Ce joueur a une double tâche : attraper les coups « chandelle » et se précipiter sur les balles rases qui ne s'éloignent guère du frappeur. Il est préférable que ce soit le catcher qui coure ces balles afin d'éviter de dégarnir les buts. Le receveur doit également recevoir les balles et toucher le marbre afin d'éliminer les coureurs qui se rendent au marbre, faisant de lui la dernière ligne de défense de son équipe. Le receveur n'a pas à être un bon lanceur ni un rapide coureur, mais il doit être habile du gant et posséder de bons réflexes.

**2 Premier but :** Position fondamentale, le premier but est la première ligne de défense. Il doit être habile du gant mais n'a pas nécessairement à être un rapide coureur ou un lanceur de puissance. Sa tâche principale est de recevoir la balle afin de retirer le frappeur-devenu-coureur.

**3 Deuxième but :** Remarquez la position légèrement avancée du deuxième but. Comme le lanceur est traditionnellement lui-aussi un membre de l'équipe en défense, son équipe peut compter sur lui pour attraper les balles frappées en plein centre. Dans la version balle-donnée du sport, le deuxième but conserve une position légèrement avancée et est assisté du receveur et de l'avant-champs centre pour arrêter les balles centrales.

**4 Arrêt-court :** La majorité des frappeurs sont droitiers et auront tendance à frapper la balle tôt, donc entre le deuxième et le troisième but. L'arrêt-court devra travailler de concert avec le premier but pour attraper les balles passantes et retirer les coureurs dès le premier but.

**5 Troisième but :** Avant-dernière ligne de défense (avant le receveur), le troisième but assiste l'arrêt-court et retire les coureurs téméraires. Ce joueur doit être doué pour attraper les balles.

**6 Avant-champs droit :** Renforce le joueur au champ droit et appuie le premier but. Il se situe entre ces deux joueurs. Sa tâche première est d'attraper les balles au vol et d'arrêter les balles roulantes qui échappent au deuxième but. Ce joueur doit être rapide, posséder de bons réflexes et être un bon lanceur.

**7 Avant-champs centre :** Renforce le champ centre et le deuxième but. Il se situe derrière le deuxième but (le vrai but et non le joueur puisque ce dernier est légèrement décalé). Comme le champs centre, ce joueur doit avoir du souffle et un bon bras.

**8 Avant-champs gauche :** Renforce le troisième but, l'arrêt court et champs gauche. Il se situe entre tous ces joueurs.

**9 Champs droit :** Position traditionnellement tranquille, sauf en cas de frappeur de puissance gaucher. Cette position est renforcée par l'avant-champs droit. Comme les autres joueurs au champs, il doit être habile pour attraper les balles au vol, avoir un bon lancer et avoir une bonne capacité cardio-vasculaire.

**10 Champs centre :** Quelqu'un qui a du souffle parce que ce joueur a du terrain à couvrir. Un bon attrapeur est nécessaire pour attraper les balles au vol. Cette position est renforcée par un avant-champs, afin de couvrir le 2<sup>e</sup> but et les balles rases.

**11 Champs gauche :** Les balles qui passent par-dessus le troisième but et l'arrêt court devront être attrapées ou arrêtées par le champs gauche. Cette position est renforcée par l'avant-champs du même nom. Ce joueur devrait être capable de lancer avec précision au premier but afin de retirer les coureurs le plus tôt possible.



Fidèle à son habitude, le JBQ organisera, cette année encore, son populaire tournoi de balle molle. Nous vous invitons à surveiller notre site Internet pour connaître la date de l'évènement : [www.jeunebarreaudequebec.ca](http://www.jeunebarreaudequebec.ca)

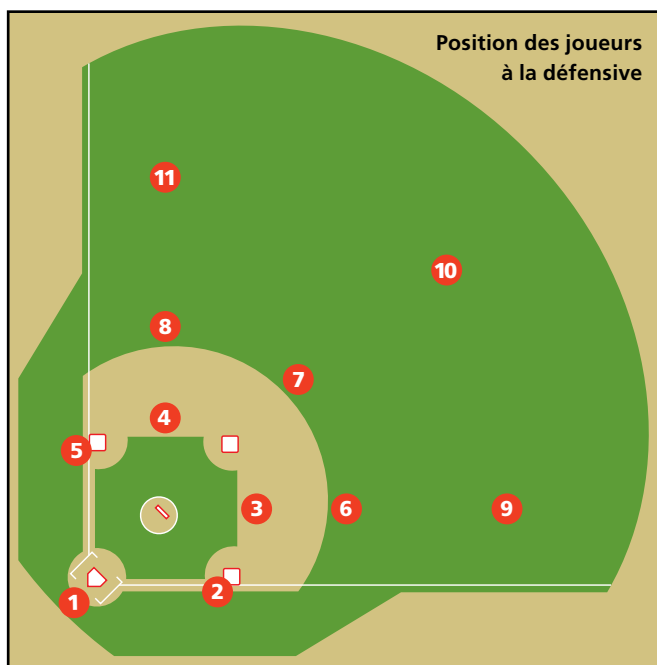
Les formulaires d'inscription seront distribués dans les casiers de cour au courant des semaines à venir.

## Soyez à l'affût !

Dans l'attente de ce tournoi très couru, ce brin de lecture préparé par Me Jobidon vous permettra de vous préparer adéquatement.

### Conseils pour le jeu en défensive :

1. Si vous ne pensez pas avoir la force pour lancer suffisamment loin, **relayez la balle à un joueur entre votre cible et vous**. Les autres joueurs sont attentifs et comprendront leur rôle.
2. S'il y a plus d'un coureur, essayez de retirer le plus avancé. Aucun joueur ne doit franchir le marbre!
3. **Il est extrêmement payant d'attraper les balles au vol**. Ceci retire automatiquement le frappeur et empêche les autres coureurs d'avancer. Lorsque vous attrapez une balle au vol, ne prenez pas de chance et faites un relais à un des buts abandonnés, vous permettant de réaliser un double jeu et de retirer un coureur trop ambitieux qui avait quitté la sécurité douillette de son coussin de plastique blanc.
4. Ne prenez pas de risques inutiles. Ne risquez votre vie que dans le cas où un coureur est sur le point d'atteindre le marbre.



### À l'offensive :

C'est le moment de marquer des points. Contrairement aux positions défensives qui demeurent inchangées tout au long d'une manche, le joueur offensif se mue de frappeur en coureur après avoir frappé la balle.

**Le frappeur :** **Vous avez droit à trois lancers!** N'essayez pas de frapper les deux premières balles à tout prix. Si elle est trop haute ou trop basse, laissez-la passer, réprimandez du regard (gentiment mais fermement) votre lanceur, et la prochaine devrait se situer quelque part entre vos espoirs et votre puissance de frappe.

Gardez les yeux sur la balle, sauf une fois que vous l'avez frappée. Une fois frappée, courez (vers le premier but).

**Ne visez pas le lanceur.** Celui-ci fait partie de votre équipe et pourrait chercher vengeance, par exemple en vous confiant une injonction à plaider pour le lendemain ou en vous assignant à comparaître par subpoena pendant vos vacances. Par ailleurs, une balle qui touche le lanceur retire automatiquement le frappeur.

**Coureurs :** Une fois la balle frappée, vous devez absolument **tenter d'atteindre le premier but**. Lorsque vous êtes au premier, vous n'avez pas le choix de courir au deuxième afin de libérer la place pour le frappeur, à moins que la balle frappée par celui-ci n'ait été attrapée au vol. Sinon, tentez l'impossible pour atteindre le deuxième but. La même règle s'applique à chaque fois que vous êtes suivi par un coureur. Lorsque vous n'êtes pas suivi par un coureur, profitez de ce luxe pour apprécier si vous avez le temps de vous rendre au prochain but. Ne prenez pas de risque inutile.

La manche se termine au 11<sup>e</sup> frappeur. Lorsque son tour arrive, puisiez dans vos réserves et courez jusqu'au marbre – les joueurs restant sur les buts ne valent pas des fractions de points!

### Finalement

Par simple acquis de conscience, gardez en tête les **grands principes de l'esprit sportif** :

- Aucun dommage permanent aux membres de l'équipe adverse (ceci exclut bien sûr l'humiliation sur le terrain);
- La victoire repose entièrement sur vos capacités sportives, votre athlétisme et votre esprit d'équipe;
- Une défaite hypothétique reposerait uniquement sur la médiocrité de l'arbitre, la mauvaise foi de vos adversaires ou la position du soleil;
- Un joueur qui frappe un circuit mérite une tape dans le dos;
- Il est de bonne étiquette de renverser un tonneau de Gatorade sur le capitaine d'équipe en cas de victoire (glace facultative).

**Bon tournoi à tous !**



L'OFFRE DISTINCTION AUX AVOCATS,  
À LA HAUTEUR DE VOTRE RÉUSSITE.

[desjardins.com/offre\\_distinction](https://desjardins.com/offre_distinction)

**Desjardins**

## Calendrier des activités

Ne manquez pas le rendez-vous de la Rentrée du Barreau de Québec qui se tiendra le 10 septembre 2010.

Pour plus d'information, consulter le [www.barreau.qc.ca/quebec](http://www.barreau.qc.ca/quebec) dans la section « Calendrier des activités »

## Les Express 2.0

Toute la lumière sur l'actualité juridique!

Rendus possibles grâce au travail rigoureux de l'équipe des juristes de SOQUIJ, les Express 2.0 sont disponibles sous forme de deux bulletins électroniques sur mesure, **L'Express** et **L'Express Travail**. Ils vous offrent toute l'actualité jurisprudentielle, législative et doctrinale dans votre domaine de droit, au quotidien.

### Les Express 2.0 comprennent :

- Des signalements quotidiens ou hebdomadaires;
- Des fonctions de sélection et de tri;
- Des hyperliens vers les textes intégraux;
- Plus de décisions et de chroniques accessibles par courriel, par fil RSS ou en ligne;
- Et bien plus encore!

Pour plus d'informations:  
1 800 363-6718 (sans frais)  
[abonnements@soquij.qc.ca](mailto:abonnements@soquij.qc.ca) ou  
[soquij.qc.ca](http://soquij.qc.ca).



Si vous désirez publier gratuitement dans cette section transmettez votre information à l'adresse suivante : [proforma@jeunebarreauquebec.ca](mailto:proforma@jeunebarreauquebec.ca)

## Actualité juridique

➤ **Me Suzanne Gagné** (Létourneau Gagné) a été nommée présidente du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec.

➤ **Me Richard Bourgault** a été nommé juge administratif au Tribunal administratif du Québec.

➤ **Mes Anne Caron, Marie-Claude Pichette et Bruno Sylvestre** se sont joints au cabinet Langlois Kronström Desjardins.

➤ **Me Daniel Desaulniers**, auparavant chez Grondin Poudrier, s'est joint au cabinet Lavery de Québec.

➤ **Me Dominique-Anne Roy** s'est jointe, à titre d'associée, au groupe de droit du travail du cabinet Beauvais Truchon s.e.n.c. Me Sophie Tardif a quant à elle joint le groupe de litige civil et commercial à titre d'avocate.

➤ **Mes Olivier Moreau et Isabelle Fortier** pratiquent maintenant au bureau de Québec de la Direction du contentieux de Revenu Québec.

➤ **Me Michel Morel** qui pratiquait autrefois au sein du contentieux de Revenu Québec s'est joint à l'équipe de Joli-Cœur Lacasse.

➤ **Me Yannick Couture**, auparavant procureur aux poursuites criminelles et pénales à Saint-Joseph-de-Beauce, a été nommé juge de paix magistrat.

➤ **L'honorable Jean-Louis Lemay**, du cabinet Corriveau Lemay Gauthier, a été nommé juge à la Cour du Québec, à la chambre criminelle et pénale. Il remplacera l'honorable Pierre Verdon.

➤ **Me Kim Thomassin**, associée-directrice pour le cabinet de Québec de McCarthy Tétrault a reçu le prix Femmes de Mérite dans la catégorie Affaires et professions, lors du Gala Femmes de Mérites tenu le 19 mai dernier.

➤ **L'honorable Alain Michaud**, du cabinet Michaud Lebel, a été nommé juge à la Cour supérieure. Il remplacera l'honorable Danielle Blondin qui a choisi de devenir juge surnuméraire.

➤ **Me Terence Mathieu** s'est récemment joint à la société Poudrier Bradet. Il a débuté sa pratique en droit civil et en droit commercial et il pratique maintenant principalement en droit du travail, en droit de la santé et sécurité au travail ainsi qu'en droit administratif.

➤ **Me Louis Ratté** s'est récemment joint à la société Poudrier Bradet. Il pratique principalement en droit du travail et en droit administratif.

➤ **Me Sandra Nadeau** se joint à l'étude Lord Labrie, Nadeau.

➤ **Me Louisa Lakeb** s'est jointe à l'étude Daignault et associés après avoir œuvré au sein du Ministère du Conseil exécutif. Elle exerce principalement en propriété intellectuelle, en droit du travail et en droit d'accès à l'information.